



Ministère de la Culture  
et de la communication

Direction Régionale des  
Affaires Culturelles

Service Départemental  
de l'Architecture et du  
Patrimoine du Finistère

## Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) DOSSIER D'APPROBATION

ARRÊTÉ LE 26 FÉVRIER 2013

APPROUVÉ LE



Ministère de la Culture  
et de la communication

Direction Régionale des  
Affaires Culturelles

Service Départemental  
de l'Architecture et du  
Patrimoine du Finistère

## AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

### Pièces du dossier :

- Rapport de présentation des objectifs de l'aire
- Annexe au rapport de présentation : Diagnostic architectural, patrimonial et environnemental
- Règlement de l'AVAP
- Document graphique :
  - 1 - Plan général
  - 2 - Secteur Sud-ouest : Doëlan, le Bourg
  - 3 - Secteur Sud-Est : Le Pouldu
  - 4 - Secteur Nord-Est : Abbaye-Saint-Maurice